

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier des mesures diagnostiques et une consultation
pour des usagers présentant une lithiase urinaire

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

PROFESSIONNELS VISÉS

- Infirmières habilitées travaillant à l'Accueil clinique du CISSS de Laval.

RÉFÉRENCE À UN OU DES OUTILS CLINIQUES

Indiquer le numéro et le titre :

- S.O.

CLIENTÈLES VISÉES

- Usager adulte ambulant référé à l'Accueil clinique qui présente des symptômes de lithiase urinaire.

INTENTIONS CLINIQUES OU THÉRAPEUTIQUES

- Accélérer l'investigation en urologie pour l'usager présentant des symptômes de lithiase urinaire.

CONDITIONS D'INITIATION

- Être référé par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).
- Avoir 18 ans et plus.
- Clientèle ambulatoire avec une condition physique permettant les déplacements.
- Présenter des symptômes de lithiase urinaire.

EN VIGUEUR LE : 3 septembre 2015	N° : OC-041
DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 3 septembre 2018	Page : 1 De : 5